

Nous avons tous assurément écouté avec très grand plaisir le discours des motionnaires (les honorables MM. Farquhar et Comeau) de l'Adresse en réponse au discours du Gouverneur général. J'approuve de tout cœur leurs éloges à l'adresse de M. Mackenzie King qui a si longtemps occupé le poste de chef du parti libéral et de premier ministre. J'approuve chaleureusement aussi les observations de l'honorable leader de l'opposition (l'honorable M. Haig) à l'égard des nouveaux chefs du parti libéral et du parti conservateur au Canada. Quelles que soient les divergences d'opinion au sujet de leur politique particulière, le Canada, nous en convenons tous assurément, n'a qu'à se louer de compter des hommes d'une telle envergure à ces hauts postes de notre vie publique.

L'honorable M. Haig: Très bien!

L'honorable M. Robertson: Le motionnaire de l'Adresse (l'honorable M. Farquhar) nous a servi des arguments extrêmement bien agencés et très clairs. Libre-échangiste moi-même, son plaidoyer en faveur de tarifs douaniers moins élevés et d'un commerce plus libre m'a beaucoup plu. Il ne s'étonnera certainement pas, cependant, que le discours de celui qui l'a appuyé, l'honorable sénateur de Digby-Clare (l'honorable M. Comeau), dont la circonscription est si proche de la mienne, m'ait particulièrement touché. L'honorable sénateur qui a une longue expérience de la vie publique représente l'une des minorités de la Nouvelle-Écosse. Il me semblait, à l'entendre, que sa présence démontrait davantage la sagesse inhérente de notre régime de représentation parlementaire, régime dont le Sénat est un bon exemple. Ainsi, il n'existe pas de loi qui prescrive la représentation au Sénat de sections ou de groupes particuliers de la Nouvelle-Écosse, mais comme il existe en quelque sorte une loi morale qui prévoyait la représentation de tous les divers groupes et sections, tout va très bien en pratique. Lors de mon séjour en Europe l'an dernier, j'ai compris combien les questions ethniques sont véritablement la cause d'une bonne part de l'aigreur et des dissensions qui affligent le continent et même une grande partie du monde. Plus que jamais l'heureuse solution que nous avons apportée à la question chez nous m'a frappé. Le Canada, grâce au bon sens et à l'esprit de justice des différents groupes successivement au pouvoir, donne l'exemple au monde. Institué en vue de protéger les minorités, le Sénat est un exemple vivant de procédés équitables. Depuis la Confédération, cependant, il a rarement eu à exercer ses pouvoirs à cet égard. Vu le bon sens inné de la population canadienne, peu de problèmes concernant les minorités ont surgi.

Originaire de la Nouvelle-Écosse, ainsi que mon honorable collègue de Digby-Clare (l'honorable M. Comeau), je suis persuadé que les meilleures relations existent entre la majorité et la minorité. Je visite souvent la province de Québec et, à Montréal, où je compte nombre d'amis, je n'ai jamais entendu dire qu'une personne d'ascendance anglaise ait eu à souffrir de la part de la majorité française. Voilà encore un exemple vivant du jugement sûr et du bon sens avec lesquels les Canadiens règlent le problème ethnique.

Il me fait plaisir d'accueillir en mon honorable ami (l'honorable M. Comeau), un collègue de la Nouvelle-Écosse. Mon entrée sur la scène politique est beaucoup plus récente que la sienne, puisqu'il compte déjà quarante-deux années dans la carrière. Je n'en compte qu'environ la moitié. Il a fourni une carrière bien plus louable que la mienne. L'honorable sénateur de Queens-Lunenburg (l'honorable M. Kinley) et moi, avons été élus à l'Assemblée législative de notre province en 1928.

Je veux aborder une ou deux questions cet après-midi. Après quoi, sauf le respect que je dois à mon honorable collègue le leader de l'opposition (l'honorable M. Haig), je me propose de renvoyer la suite du débat à mardi soir prochain, alors que je commenterai plus à fond certains de ses arguments.

Qu'il me soit permis en passant de signaler que mon honorable collègue s'éloigne un peu de l'ordre chronologique des événements. Il a paru très heureux de dire qu'au récent congrès du parti conservateur à Ottawa on avait soulevé la question d'une route transcanadienne et que le parti libéral avait agi en conséquence. Je dois lui signaler que deux mois avant la réunion des conservateurs, le parti libéral tenait à Ottawa un congrès très bien suivi et que le groupe conservateur nous a fait l'honneur d'imiter, presque de point en point, en l'améliorant à l'occasion, le programme de notre congrès. Il ne me fait pas de doute qu'après avoir lu les procès-verbaux de notre convention, le parti de mon honorable collègue a demandé l'achèvement de la route transcanadienne. La chose n'a pas grande importance, mais rappelons-nous qu'il est relativement facile de dépenser les fonds publics quand l'état de nos finances le permet.

L'honorable leader de l'opposition, en termes très énergiques, a parlé de l'injustice faite aux cultivateurs de l'Ouest qui n'ont pu vendre leur blé au prix fort. Je ne prétends pas répondre entièrement aux arguments de mon honorable collègue cet après-midi, mais il me semble que la situation qu'il a relevée ne s'applique pas uniquement à la culture du blé. La *Dominion Steel and Coal Company of Canada*, de la Nouvelle-